

**EXTRAIT VÉRITABLE** des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 21 décembre 2016.

## RÉSOLUTION

2016-024

### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### RENOUVELLEMENTS DE MANDATS ET NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a nommé M. Éric Deraiche et M. Mathieu Fleury à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville, le 8 janvier 2013 (résolution numéro 25-2013), et que leur mandat respectif a été renouvelé le 3 février 2015 (résolution numéro 27-2015);

**CONSIDÉRANT QUE** ces mandats viendront à échéance le 7 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a nommé M. Lucien Proulx à titre de représentant du conseil municipal au comité consultatif d'urbanisme de la Ville, le 19 novembre 2013 (résolution numéro 315-2013), et que son mandat a été renouvelé le 3 novembre 2015 (résolution numéro 218-2015);

**CONSIDÉRANT QUE** M. Proulx a démissionné de son poste de conseiller municipal le 21 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions du *Règlement numéro 445-2012 sur la constitution du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Percé* prévoient que le mandat d'un membre peut être renouvelé pour une durée de deux ans;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Deraiche et M. Fleury ont signifié leur intérêt pour continuer à siéger sur ce comité et que M. Robert Daniel, conseiller municipal, a fait part du sien pour y être nommé;

#### EN CONSÉQUENCE,

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission renouvelle le mandat de M. Éric Deraiche et de M. Mathieu Fleury à titre de membres au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Percé pour deux ans à compter du 9 janvier 2017;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** la Commission nomme M. Robert Daniel, conseiller municipal, à titre de représentant du conseil municipal au comité consultatif d'urbanisme pour la durée de l'administration provisoire à compter du 9 janvier 2017.

La secrétaire de la Commission,

  
Céline Lahaie, notaire